

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, sise domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	7 + 7	14
Total des voix : 17		

Date de convocation
10/04/2025

Délibération  
n°25\_04\_B3\_02

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Philippe MARANGES** (Castellane).

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon).

Ont donné pouvoir :

5 porteurs d'1 voix chacun : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Philippe MARANGES** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques AVANIAN**

1 porteur de 2 voix : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à **Jacques ESPITALIER**

1 porteur de 3 voix : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à **Bernard CLAP**

Co-Animation Parc du Verdon 2025 de la démarche REGAIN - animation territoriale pour l'évolution des pratiques agricoles -Modification du plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du Bureau du 5 décembre 2024

REGAIN est une démarche d'accompagnement vers l'agroécologie lancée par le Parc, la Chambre d'agriculture 04, la SCP et la chaire AGROSYS qui associe des agriculteurs et agricultrices volontaires du plateau de Valensole pour développer des pratiques agricoles performantes, résilientes et préservant l'environnement.

Cet objectif vise à répondre aux enjeux forts sur le plateau de Valensole de reconquête de la qualité des eaux souterraines (zones vulnérables nitrates et résidus de pesticides dans les zones de captages prioritaires), de préservation de la biodiversité (zone Natura 2000), et d'adaptation des exploitations dans un contexte de dérèglement climatique. L'animation de REGAIN s'inscrit dans le contrat de rivière Verdon, soutenue par l'Agence de l'eau.

L'animation technique de la démarche REGAIN est réalisée conjointement par une animatrice au sein du Parc naturel régional du Verdon et un animateur au sein de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence. Ces deux co-animateurs consacrent un mi-temps chacun pour animer la démarche, organiser les différentes instances de coordination et de pilotage et réaliser les échanges et travaux nécessaires à la cohérence de la démarche. Cette animation globale est primordiale pour permettre l'atteinte des objectifs.

La poursuite de la démarche REGAIN s'inscrit dans la mesure 10.3 de la Charte à savoir adapter les pratiques agricoles du plateau aux défis environnementaux et aux contraintes économiques ; l'animation portera également sur la suite des deux projets BNI et DIVERSYCOLE.

Coût total : ..... 39 748 €

Salaire brut chargé (1/2 ETP) : ..... 22 450 €

Frais de structure (\*0.3) : ..... 6 735 €

Analyse de la nématofaune (frais de port compris) : ..... 9 563 €

Journées interprétation des résultats : ..... 1 000 €

Recettes :

AERMC (70%) ..... 27 823 €

Autofinancement (30 %) ..... 11 925 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et l'an susdits

24/04/2025 et devant les signatures

Le Président

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

